

# BOÎTE À OUTILS

## COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA STRATÉGIE EUROPE 2020 ET DANS LE SEMESTRE EUROPÉEN 2014-2015

### ANNEXE 4 – Glossaire des termes et acronymes

#### **INCLUSION ACTIVE**

En 2008, la Commission européenne a présenté une recommandation sur l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail. À cette fin, la Commission recommande aux États membres de rédiger et de mettre en œuvre une stratégie globale et intégrée. Cette stratégie se compose des trois volets suivants: un complément de ressources suffisant ; des marchés du travail favorisant l'insertion ; l'accès à des services de qualité. Les différentes actions doivent soutenir l'emploi des personnes capables de travailler, en leur fournissant les ressources nécessaires pour vivre dans la dignité, et promouvoir la participation sociale des personnes incapables de travailler. Les États membres ont été invités à mettre en œuvre des stratégies intégrées, combinant les trois volets, et à impliquer tous les acteurs concernés dans l'élaboration, l'application et l'évaluation de la stratégie. Le texte complet est disponible [ici](#).

#### **RAPPORT SUR LE MÉCANISME D'ALERTE (RMA)**

Le rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA) est le point de départ du cycle annuel de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM), qui vise à identifier et à corriger les déséquilibres entravant le bon fonctionnement des économies de l'UE et pouvant menacer le fonctionnement de l'Union économique et monétaire. Le RMA identifie les États membres pour lesquels une analyse plus détaillée (sous la forme d'un bilan approfondi) semble se justifier afin de déterminer s'il existe un déséquilibre nécessitant une action politique. Dans ce sens, le RMA constitue un instrument de première analyse, basé sur un tableau de bord d'indicateurs assortis de seuils indicatifs et sur un ensemble d'indicateurs auxiliaires. Les bilans approfondis sont publiés au printemps et servent de base à l'analyse qui conduit à l'élaboration des recommandations par pays.

#### **EXAMEN ANNUEL DE LA CROISSANCE (EAC)**

L'examen annuel de la croissance est l'instrument principal de coordination des politiques économiques européennes et veille à ce que les États membres alignent leurs politiques budgétaires et économiques sur le pacte de stabilité et de croissance et la stratégie Europe 2020. Il sert de point de départ à une définition commune des priorités d'action au niveau national et européen, et alimente les décisions économiques et budgétaires nationales définies par les États membres dans les programmes de stabilité et de convergence (en vertu du pacte de stabilité et de croissance) et les programmes nationaux de réforme (en vertu de la stratégie Europe 2020) en avril. Ces programmes inspireront les propositions, par la Commission européenne, de recommandations par pays au mois de mai.

#### **RECOMMANDATIONS PAR PAYS (RPP)**

Il s'agit de documents préparés par la Commission européenne pour chacun des États membres, qui

analysent leur situation économique et suggèrent des mesures à prendre dans les 12 mois suivants. Ils sont adaptés aux problèmes particuliers rencontrés par les États membres et couvrent de très nombreux sujets : l'état des finances publiques, les réformes des systèmes de pension, les mesures de création d'emploi et de lutte contre le chômage et la pauvreté, les enjeux en matière d'éducation et d'innovation, etc.

### ***DIRECTION GÉNÉRALE (DG)***

La Commission européenne est divisée en départements, connus sous le nom de directions générales (DG). Ces dernières couvrent chacune un domaine politique spécifique et sont présidées par un commissaire. Il existe actuellement vingt-sept directions générales au sein de la Commission européenne, qui correspondent aux vingt-sept commissaires (un par État membre). Les DG couvrent des domaines politiques similaires à ceux des ministères des gouvernements nationaux. La liste complète des DG est disponible [ici](#).

### ***COMITÉ DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE***

Ce comité a été mis en place sur décision du Conseil en 1974 afin de donner des conseils sur le travail du Conseil ECOFIN et de la Commission, et y contribuer. Les activités principales du comité sont structurées autour de deux piliers interagissant l'un avec l'autre : un pilier de politique économique et un pilier des finances publiques. Compte tenu de la situation économique actuelle, le CPE se concentre plus que jamais sur la croissance et l'emploi, notamment sur les réformes visant à soutenir la compétitivité et la capacité d'ajustement, ainsi qu'à garantir la viabilité à long terme des finances publiques.

### ***COMITÉ DE L'EMPLOI (EMCO)***

Institué par traité, le comité de l'emploi a officiellement vu le jour en janvier 2000 sur décision du Conseil. Il joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'emploi. Chaque automne, le comité prépare les débats du Conseil relatifs au paquet emploi: les lignes directrices pour l'emploi, le rapport conjoint sur l'emploi et les recommandations sur la mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi. L'EMCO formule également des avis et contributions à la demande du Conseil, de la Commission ou de sa propre initiative. Chaque État membre, ainsi que la Commission, nomme deux représentants et deux suppléants au comité. Davantage d'informations et la liste des membres sont disponibles [ici](#).

### ***COMMISSION EMPL***

La Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen (appelé EMPL) est principalement compétente sur la politique d'emploi et tous les aspects ayant trait à la politique sociale, aux conditions de travail, à la formation professionnelle et à la libre circulation des travailleurs et des retraités. La Commission se compose de cinquante membres à part entière et cinquante membres suppléants, représentant les différentes familles politiques du Parlement européen. Chaque groupe politique désigne un coordinateur afin de participer à l'organisation du travail de la Commission. La Commission EMPL collabore avec le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne afin de réaliser le cadre législatif dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).

### ***EPSCO***

Le Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) se compose des ministres de l'emploi, de la protection sociale, de la protection des consommateurs, de la santé et de l'égalité des chances, qui se réunissent quatre fois par an. Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).

### ***PACTE POUR L'EURO PLUS***

Le «Pacte pour l'euro plus» a été approuvé en 2011. Les États membres de l'Union européenne s'engagent formellement à mettre en œuvre une liste de réformes politiques destinées à améliorer la force fiscale et la compétitivité de chaque pays. Il est axé sur quatre priorités: encourager la compétitivité, encourager l'emploi, contribuer à la viabilité des finances publiques, renforcer la stabilité financière et la coordination

des politiques fiscales.

### **STRATÉGIE EUROPE 2020**

Europe 2020 est la stratégie décennale de l'Union européenne pour la croissance intelligente, durable et inclusive, convenue par le Conseil européen en 2010. Elle se fonde sur cinq grands objectifs auxquels l'UE doit satisfaire d'ici la fin de la décennie. Ces derniers couvrent l'emploi (75% de taux d'emploi), l'enseignement (faire passer le taux d'abandon scolaire précoce sous les 10% et encourager l'enseignement supérieur), la recherche et l'innovation, le climat/l'énergie, l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté (sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale). Cette stratégie prévoit également sept «initiatives phares», créant un cadre au sein duquel l'UE et les autorités nationales unissent leurs efforts dans des domaines qui soutiennent les priorités d'Europe 2020. Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).

### **PLATEFORME EUROPÉENNE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

Il s'agit de l'une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020 (voir ci-dessus), qui définit des actions nécessaires à la réalisation de l'objectif de l'UE, à savoir réduire la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions de personnes d'ici 2020. Elle repose sur cinq domaines d'action: l'intégration transversale dans tous les domaines politiques, l'utilisation des fonds européens, l'innovation sociale fondée sur des preuves, le travail en partenariat et la promotion de l'économie sociale, ainsi qu'une meilleure coordination politique entre les États membres. Ses priorités sont : améliorer l'accès au travail, la sécurité sociale, les services essentiels (soins de santé, logement, etc.) et l'éducation; mieux utiliser les fonds européens afin de soutenir l'inclusion sociale et lutter contre la discrimination; appliquer l'innovation sociale afin de trouver des solutions intelligentes au sein d'une Europe sortie de la crise, notamment pour un accompagnement social plus efficace ; créer de nouveaux partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).

### **SEMESTRE EUROPÉEN**

Le Semestre européen est un cycle de coordination économique et fiscale au sein de l'UE, organisé autour des six premiers mois de chaque année. Il commence par l'examen annuel de la croissance (en novembre de l'année précédente), dans lequel la Commission propose une analyse des avancements réalisés vers les objectifs d'Europe 2020, un rapport macro-économique et le rapport conjoint sur l'emploi, et définit son approche pour la relance et la croissance, en se concentrant sur les grandes priorités. Ce cycle forme la base de la coordination économique ex ante au niveau européen, à un moment où les budgets nationaux sont encore en préparation, et est discuté par les formations du Conseil et le Parlement européen avant le Conseil européen de printemps en mars. Durant le Conseil européen de printemps, les États membres, en s'inspirant des priorités de l'examen annuel de croissance et de la mise en oeuvre des recommandations par pays précédentes, identifient les défis auxquels doit faire face l'UE et formulent un avis stratégique sur les politiques. En tenant compte de ces conseils, les États membres présentent et discutent de leurs stratégies budgétaires à moyen terme par le biais des programmes de stabilité et de convergence, et élaboreront en parallèle des programmes nationaux de réformes contenant la liste des actions à entreprendre dans des domaines tels que l'emploi, la recherche, l'innovation, l'énergie et l'inclusion sociale. En avril, ces deux documents sont transmis à la Commission européenne pour évaluation. Sur la base de cette évaluation, le Conseil publie des recommandations par pays (CSR) en juin et juillet. Au mois de juillet de chaque année, le Conseil européen et le Conseil des ministres formulent une série d'orientations politiques avant que les États membres ne clôturent en automne leurs projets budgétaires pour l'année suivante (le «Semestre national»).

### **PACTE BUDGÉTAIRE**

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (également connu sous le nom de pacte budgétaire) est un traité intergouvernemental introduit en tant que nouvelle version plus stricte du pacte de stabilité et de croissance précédent. Il a été signé le 2 mars

2012 par tous les États membres de l'Union européenne, hormis la République tchèque et le Royaume-Uni. Les États membres l'ayant ratifié sont tenus d'imposer par législation que leurs budgets nationaux soient en équilibre ou en surplus, conformément à la définition contenue dans le traité. Les lois en question doivent également prévoir un mécanisme de correction automatique pour éviter tout écart par rapport à l'objectif. Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).

### **EXPERTS INDÉPENDANTS SUR L'INCLUSION SOCIALE**

Le réseau d'experts indépendants sur l'inclusion sociale aide la Commission européenne à examiner et à évaluer la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que les politiques pertinentes en la matière, au sein des États membres et des pays en voie d'adhésion (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Serbie, Turquie et l'Islande). Chaque année, les experts fournissent deux rapports sur leur pays respectif et sur un sujet spécifique examiné dans le contexte du processus d'inclusion sociale européenne, ainsi qu'une évaluation indépendante (non gouvernementale) d'un document de politique officielle (le volet « inclusion sociale » du rapport stratégique national sur la protection sociale et l'inclusion sociale ou une réponse officielle à un questionnaire du comité de protection sociale sur un sujet spécifique). L'équipe de coordination du réseau rédige des rapports de synthèse sur base des principaux résultats de l'analyse dans les différents pays. Davantage d'informations et la liste des experts sont disponibles [ici](#).

### **LIGNES DIRECTRICES INTÉGRÉES**

Il s'agit d'un ensemble de dix lignes directrices élaborées par la Commission européenne et destinées à aider les États membres à mettre en œuvre les cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020 (voir ci-dessus). Si les six premières lignes directrices revêtent un caractère macro-économique, les quatre dernières (numéro 7 à 10) portent le nom de «lignes directrices pour l'emploi», et soutiennent les objectifs d'emploi, d'éducation et de réduction de la pauvreté de la stratégie Europe 2020. Ces lignes directrices doivent inspirer les programmes nationaux de réforme, élaborés annuellement par les États membres dans le cadre d'Europe 2020.

### **PROCÉDURE SUR LES DÉSÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES (PDM)**

Il s'agit d'un mécanisme de surveillance visant à identifier rapidement les risques potentiels, à prévenir l'émergence de déséquilibres macroéconomiques nuisibles et à corriger les déséquilibres constatés. Le point de départ annuel de la PDM est le rapport sur le mécanisme d'alerte : sur la base d'un tableau de bord d'indicateurs, un filtre permet d'identifier les pays et les problèmes pour lesquels une analyse plus détaillée (bilan approfondi) est nécessaire. Le résultat de ces bilans approfondis alimente les étapes suivantes de la PDM et une approche progressive s'applique en fonction de la gravité des déséquilibres. La PDM comporte un volet préventif et un volet correctif. Ce dernier est enclenché par la procédure de déséquilibres excessifs et peut déboucher sur des sanctions pour les États membres de la zone euro qui ne respectent pas leurs obligations de façon répétée.

### **ÉVALUATION À MI-PAROURS (EUROPE 2020)**

Il s'agit de l'évaluation des résultats engrangés dans la poursuite des cinq objectifs clés de la stratégie et la mise en œuvre des sept initiatives phares, ainsi que de l'approche et des priorités de la stratégie. L'évaluation sera organisée en 2015, année pendant laquelle la Commission européenne rédigera un communication d'état des lieux (disponible [ici](#)) et entamera une consultation publique (les détails à ce sujet sont disponibles [ici](#)).

### **MP / MEP**

Un MP est un membre du Parlement national. Un MEP est un membre du Parlement européen.

### **PROGRAMMES NATIONAUX DE RÉFORME (PNR)**

Il s'agit de plans annuels soumis par les gouvernements des États membres en avril de chaque année, dans

le cadre de la stratégie Europe 2020 (2010-2020). Ils visent à montrer de quelle façon les États membres mettent en œuvre les grands objectifs d'Europe 2020 (traduits en objectifs nationaux), sur base des lignes directrices intégrées (voir ci-dessus), des priorités de l'examen annuel de la croissance (voir ci-dessus) et des conclusions du conseil de printemps.

### **OBJECTIF (DE RÉDUCTION) DE LA PAUVRETÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020**

L'objectif de réduction de la pauvreté est l'un des cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020 (voir ci-dessus). Il vise à sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici 2020. Les avancements sont évalués en fonction de trois indicateurs clés, expliqués ci-dessous, mais en évitant un double compte. Une personne qui risque d'être en situation de pauvreté et/ou d'exclusion (ARPE) est une personne concernée par au moins un des indicateurs suivants :

- **Risque de pauvreté**

Il s'agit de l'un des trois indicateurs déterminant l'objectif de réduction de la pauvreté de la stratégie Europe 2020. Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux. Davantage d'informations à ce sujet sont disponibles [ici](#).

- **Taux de privation matérielle grave**

Il s'agit de l'un des trois indicateurs déterminant l'objectif de réduction de la pauvreté de la stratégie Europe 2020. Une privation matérielle grave désigne une situation de difficulté économique durable définie comme l'incapacité forcée à couvrir (plutôt que le choix de ne pas couvrir) au moins quatre des critères suivants: paiement d'un loyer, d'un prêt hypothécaire ou des factures de services publics; le chauffage adapté du logement; des dépenses imprévues; un repas avec viande ou des protéines régulièrement; une semaine de vacances hors du domicile; posséder un téléviseur, un lave-linge; posséder une voiture ou un téléphone. Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).

- **Faible niveau d'intensité de travail**

Il s'agit de l'un des trois indicateurs déterminant l'objectif de réduction de la pauvreté de la stratégie Europe 2020. Les personnes vivant dans des ménages à faible niveau d'intensité de travail sont âgées de 0 à 59 ans et vivent dans des ménages où les adultes travaillent moins de 20% de leur potentiel de travail total durant l'année précédente. Cet indicateur est parfois appelé «ménages sans emploi». Davantage d'informations à ce sujet sont disponibles [ici](#).

### **SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (SIG)**

Les services d'intérêt général sont les services de base essentiels à la vie de la majorité de la population et pour lesquels l'État est obligé de garantir des normes publiques. Ils englobent un vaste éventail d'activités, allant des grandes industries de réseau, telles que l'énergie, les télécommunications, les transports et les services postaux, aux services vitaux au cœur du système de protection sociale de l'UE, tels que l'éducation, la santé, le logement, les services sociaux, la gestion des eaux et des déchets. Au niveau européen, ces derniers ont été divisés en plusieurs catégories:

- Les **services d'intérêt économique général (SIEG)**: services essentiels nécessitant une réglementation de l'État afin d'assurer une livraison adéquate et qui sont considérés comme ayant une nature économique (la plupart du temps liée à l'existence d'un marché, tel que celui de l'électricité, du gaz et des télécommunications).
- Les **services sociaux d'intérêt général (SSIG)**: services de base essentiels fournis dans l'intérêt du public, qui revêtent principalement un caractère social et sont souvent liés au bien-être social

national et aux droits de protection sociale. La Commission européenne distingue deux types de SSIG: 1) les régimes légaux de sécurité sociale, liés aux principaux risques de vie (vieillesse, santé, chômage, retraite, handicap); 2) les services personnels, tels que l'assistance sociale, les services à l'emploi et à la formation, le logement social, les soins à long terme. Un service social d'intérêt général peut être ou non de nature économique, s'ils sont fournis ou non par le biais du marché.

### SIX-PACK

Il s'agit d'un ensemble de mesures législatives européennes destinées à réformer le pacte de stabilité et de croissance en introduisant une surveillance macro-économique plus importante. Ces mesures ont été rassemblées dans la réglementation «Six-Pack», entrée en vigueur le 13 décembre 2011 après un an de négociations. Les six réglementations sont censées renforcer les procédures de réduction des déficits publics et de correction des déséquilibres macro-économiques.

### PAQUET INVESTISSEMENTS SOCIAUX (PIS)

Le paquet investissements sociaux est un ensemble de documents publiés par la Commission européenne le 20 février 2013. Il s'inspire des travaux de la plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vient compléter d'autres initiatives prises récemment par la Commission en réponse aux enjeux sociaux et économiques de l'Europe : le [paquet emploi](#), le [paquet emploi des jeunes](#) et le [livre blanc sur les retraites](#). Il s'agit d'un cadre politique intégré, destiné à assurer des retours sociaux et économiques sur les dépenses sociales en se concentrant sur: 1) une plus grande viabilité et une meilleure adéquation des systèmes sociaux par le biais d'une simplification et d'un meilleur ciblage; 2) la mise en place de politiques d'activation et de facilitation par le biais d'un soutien ciblé, conditionnel et plus efficace; 3) un investissement social garanti durant la vie des individus. Ce «paquet» comporte une communication donnant le cadre général, les actions concrètes que devront prendre les États membres et la Commission, ainsi que les orientations pour l'utilisation des fonds de l'UE en soutien aux réformes. Il s'accompagne de:

- une recommandation de la Commission sur *l'Investissement dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité*, comprenant un cadre politique intégré visant à offrir de meilleures opportunités aux enfants;
- un document de travail des services de la Commission, qui contient des données sur l'évolution démographique et sociale et sur le rôle des politiques sociales dans la lutte contre les problèmes sociaux, économiques et macroéconomiques de l'UE;
- un document de travail des services de la Commission qui fait suite à la recommandation de la Commission de 2008 sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail;
- troisième rapport bisannuel sur les services sociaux d'intérêt général destiné à aider les autorités publiques et les parties prenantes à comprendre et à appliquer la réglementation révisée de l'UE dans le domaine des services sociaux;
- un document de travail des services de la Commission sur les soins de longue durée, qui expose les enjeux et les solutions politiques;
- un document de travail des services de la Commission sur la lutte contre le problème des sans-abri, qui décrit la situation de ces derniers dans l'UE et expose les moyens d'action possibles
- un document de travail des services de la Commission sur les investissements dans le domaine de la santé, qui énonce des stratégies d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des systèmes de santé dans un contexte de contraction des budgets publics consacrés aux soins de santé et examine les contributions que la santé peut apporter au développement du capital humain et à l'inclusion sociale;
- un document de travail des services de la Commission décrivant la manière dont le Fonds social

européen peut contribuer à l'application du «paquet investissements sociaux».

Une feuille de route de mise en œuvre a également été présentée par la Commission européenne. Davantage d'informations à ce sujet sont disponibles [ici](#).

### **MÉTHODE OUVERTE DE COORDINATION (MOC) SUR LA PROTECTION SOCIALE**

Pour les domaines politiques au sein desquels l'Union européenne ne peut pas adopter de législation européenne (c'est-à-dire les secteurs qui restent sous la responsabilité des gouvernements nationaux), il existe de nombreuses méthodes législatives souples, utilisées afin de promouvoir la coopération entre les pays européens. La méthode ouverte de coordination (MOC) est l'une de ces méthodes législatives souples. Elle fournit un nouveau cadre pour la coopération entre les États membres, dont les politiques nationales peuvent être dirigées vers certains objectifs communs. Les États membres sont évalués par d'autres États membres (pression par les pairs) dans cette méthode intergouvernementale, tandis que le rôle de la Commission se limite à de la surveillance. Les États membres, depuis 2000, coordonnent leurs politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par le biais de la MOC sur la protection sociale, via des objectifs communs (voir ci-dessus), parmi lesquels figurent la mobilisation de toutes les parties prenantes (y compris les personnes en situation de pauvreté), des indicateurs sociaux communs (voir ci-dessus) et des mécanismes de rapport et d'échanges mutuels communs. Depuis 2005, la MOC sur la protection sociale inclut 3 piliers : 1) inclusion sociale 2) pensions et 3) santé et soins de santé à long terme. Depuis l'adoption de la stratégie Europe 2020 (voir ci-dessus), le rôle de la MOC sur la protection sociale a été remis en question pour ensuite être reconfirmé par le comité de protection sociale (voir ci-dessus) en 2011, en tant qu'instrument clé destiné à soutenir la dimension sociale d'Europe 2020, y compris par le biais de rapports sociaux nationaux (voir ci-dessus). Davantage d'informations à ce sujet sont disponibles [ici](#).

### **COMITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE (CPS)**

Le comité de la protection sociale a été créé en 2000 pour former une plate-forme d'échange et de coopération entre la Commission européenne et les États membres en ce qui concerne la modernisation et l'amélioration des systèmes de protection sociale. Le comité comprend deux représentants nommés par chaque État membre et deux représentants de la Commission. Les délégués nationaux du CPS représentent leurs gouvernements nationaux dans le cadre de la stratégie européenne pour l'inclusion sociale et la protection sociale, et suivent de près les initiatives lancées dans le cadre de ce processus. Davantage d'informations à ce sujet sont disponibles [ici](#).

### **MÉCANISME DE SUIVI DES RÉSULTATS DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE (SPPM)**

Ce nouvel instrument, développé par le biais de la MOC sur la protection sociale (voir ci-dessus) et du sous-groupe indicateurs du CPS (voir ci-dessus), vise à renforcer la coordination de la politique sociale et la surveillance multilatérale. Le SPPM renforce le contrôle de la situation sociale en Europe par le biais du CPS (selon l'article 160 du TFEU), en identifiant les principales tendances sociales communes et en renforçant la capacité de surveillance multilatérale du CPS, en améliorant le rôle du comité dans le cadre du Semestre européen et aidant l'EPSCO (voir ci-dessus) à mieux se positionner en vue de la défense des problèmes sociaux au sein du Conseil européen. Il utilise le portefeuille européen des indicateurs sur la protection sociale et l'inclusion sociale, qui sera la source principale des indicateurs. Voyez également la définition du rapport annuel du CPS ci-dessus.

### **TABLEAU DE BORD SOCIAL**

La Commission européenne a publié en novembre 2012 un plan pour une Union économique et monétaire (UEM) profonde et authentique – le texte est disponible [ici](#). Le 2 octobre 2013, ce plan fut complété d'une communication sur la dimension sociale de l'UEM (le texte complet est disponible [ici](#)) qui inclut un tableau de bord se concentrant sur cinq dimensions clés (taux de chômage, jeunes au chômage, éducation ou formation; revenu disponible des ménages; taux de risque de pauvreté; inégalités), connu sous le nom de «tableau de bord social». Il se fonde sur un ensemble d'indicateurs utilisés dans le cadre d'Europe 2020,

tel que l'«Employment Performance Monitor» (Indicateur de performances en matière d'emploi) et le «Social Protection Performance Monitor» (Indicateur de performances en matière de protection sociale).

### **CONSEIL EUROPÉEN DE PRINTEMPS**

Il s'agit d'une réunion du Conseil européen (rassemblant les chefs d'État ou de gouvernement des 28 États membres de l'Union européenne), qui a souvent lieu en mars de chaque année. Le Conseil formule notamment des conclusions destinées à orienter les États membres dans leur réflexion sur les politiques économiques, financières et sociales dans le cadre des programmes nationaux de réforme.

### **PACTE DE STABILITÉ ET DE CROISSANCE**

Le pacte de stabilité et de croissance est un accord entre les 28 États membres de l'Union européenne visant à faciliter et à maintenir la stabilité de l'Union économique et monétaire (UEM). Rédigé à l'origine sur la base des articles 121 et 126 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, il s'agit d'un contrôle fiscal des membres par la Commission européenne et le Conseil des ministres, ainsi que d'une recommandation annuelle sur les actions politiques. Si un État membre viole la limite maximum admise pour le déficit et la dette gouvernementaux, la surveillance et la demande d'une action corrective s'intensifient par le biais d'une procédure sur les déficits excessifs (PDE). Si ces mesures correctives ne sont pas mises en place après plusieurs avertissements, l'État membre peut en dernier recours se voir infliger des sanctions économiques.

### **RAPPORTS DE STABILITÉ/CONVERGENCE**

Le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance demande aux États membres de soumettre des rapports de stabilité ou de convergence à la Commission européenne chaque printemps. Les rapports de stabilité sont soumis par les États membres de la zone euro, tandis que les rapports de convergence, qui comprennent également des stratégies monétaires, sont soumis par les États membres hors zone euro. La fonction principale de ces rapports est de permettre à la Commission et au Conseil de vérifier si les États membres ont atteint leurs objectifs budgétaires à moyen terme (OMT) ou s'ils sont en voie de les atteindre. Elle vérifie également si les plans des États membres respectent les lignes directrices politiques adoptées au niveau européen. Les programmes sont soumis en avril de chaque année et sont ensuite évalués dans le cadre du Semestre européen, afin que les orientations stratégiques en matière de politique fiscale parviennent aux États avant qu'ils ne prennent leurs décisions sur les budgets nationaux pour les années suivantes.

### **DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**

Il s'agit de documents informatifs et factuels qui n'ont pas de conséquences légales et n'engagent donc pas la Commission européenne. Ils reflètent la seule position des directions générales qui les émettent et ne sont ni adoptés ni approuvés par le collège des commissaires. Il existe deux types de documents de travail: ceux qui sont liés à un acte soumis à une procédure décisionnelle et ceux qui sont autosuffisants, ou autonomes, qui ne sont pas liés à un acte, ni soumis à une procédure décisionnelle.

### **PAYS DE LA TROÏKA**

Également appelés «Pays du programme», il s'agit des États membres de l'Union européenne qui ont reçu des fonds de renflouement gérés par la Troïka – la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international. Dans chaque pays, un protocole d'accord fixe les conditions de remboursement et impose souvent des mesures d'austérité très sévères. Les pays de la Troïka sont actuellement la Grèce, le Portugal, Chypre, et jadis, l'Irlande. La Roumanie, la Hongrie et la Lettonie, qui ne sont pas membres de la zone euro, reçoivent de l'argent de renflouement du FMI, sous la supervision de la Commission européenne, sans que la Banque centrale ne soit impliquée.

### **TWO-PACK**

Le pacte de stabilité et de croissance (PSC) fixe les limites bien connues des déficits budgétaires et de la dette publique à respectivement 3% et 60% du PIB. Cependant, les crises économiques et financières

mondiales ont mis en lumière les carences de la gouvernance économique et de la surveillance budgétaire au niveau européen, notamment en raison des risques de retombées négatives des politiques budgétaires sur une zone monétaire commune. La Commission européenne a donc proposé deux autres réglementations, introduisant des mécanismes plus forts pour la zone euro. Ces nouvelles mesures imposent une plus grande transparence aux décisions budgétaires, assurent une meilleure coordination au sein de la zone euro, à partir du cycle budgétaire 2014, et reconnaissent les besoins spéciaux qu'ont États membres de la zone euro soumis à une forte pression financière.